



STRATÉGIE AGRICOLE 2019-2024

**TERRE
D'AGRICULTURE**

Vienne
Condrieu
Agglomération

Préambule	P.4
Diagnostic	P.5
Plan d'actions	
Axe 1 : Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales	P.8
Enjeu 1 : Faire connaître et promouvoir les producteurs et produits du territoire	
• Action 1 : Promouvoir les circuits courts dans les événements	P.9
• Action 2 : Répertorier et faire connaître le lieux de vente en circuit court, établir un support simple d'identification pour valoriser les produits	P.10
Enjeu 2 : Développer la consommation locale	
• Action 3 : Développer la commande publique de produits locaux	P.11
• Action 4 : Soutenir le développement de points de vente collectifs ou de distribution des produits locaux	P.12
• Action 5 : Encourager les circuits courts dans les entreprises, restaurants, hôtels, associations...	P.13
Enjeu 3 : Développer des filières nécessaires à l'auto-alimentation	
• Action 6 : Soutenir à la mise en place de maraîchers : animation foncière et aide à l'installation	P.14
• Action 7 : Préserver la ressource en eau pour favoriser le maintien et le développement du maraîchage et de l'arboriculture	P.15
• Action 8 : Conforter la filière de l'élevage sur le territoire	P.16
Axe 2 : Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie	P.17
Enjeu 4 : Développer des productions de qualité et respectueuses de l'environnement	
• Action 9 : Accompagner la transition de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée et de qualité : agriculture biologique, agriculture raisonnée, certification Haute Valeur Environnementale, agri éthique, appellation, transformation à la ferme	P.18
• Action 10 : Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour réduire les impacts	P.19
• Action 11 : Favoriser la transition énergétique du monde agricole : méthanisation, photovoltaïque, réduction de l'empreinte carbone	P.20
Enjeu 5 : Assurer la protection des espaces agricoles	
• Action 12 : Prendre en compte les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme et lors de la définition des projets d'aménagement	P.21
• Action 13 : Préserver les espaces agricoles stratégiques, en s'appuyant sur les outils comme les PAEN, ZAP	P.22
• Action 14 : Mettre en place une veille foncière opérationnelle en partenariat avec la SAFER	P.23

Axe 3 : Affirmer le rôle économique du secteur agricole	P.24
Enjeu 6 : Maintenir une activité agricole sur le territoire	
• Action 15 : Installation : favoriser l'interconnaissance, l'échange, la mise en lien sur le territoire entre porteurs de projets, agriculteurs et élus	P.25
• Action 16 : Transmission : repérer et accompagner de façon anticipée les cédants sur les aspects humains et globaux de la transmission	P.26
Enjeu 7 : Accompagner le développement des exploitations	
• Action 17 : Encourager et soutenir les investissements visant à moderniser les pratiques et développer les activités	P.27
• Action 18 : Encourager les projets collectifs visant à améliorer et valoriser les pratiques agricoles	P.28
Enjeu 8 : Agir sur l'emploi agricole	
• Action 19 : Encourager les actions en faveur de l'emploi agricole, emploi saisonnier	P.29
• Action 20 : Promouvoir les métiers de l'agriculture, rapprocher les structures de formation et les groupements d'employeurs agricoles	P.30
Axe 4 : Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts	P.31
Enjeu 9 : Communiquer auprès de la population, des élus, de la presse	
• Action 21 : Soutenir les manifestations permettant la promotion de l'agriculture auprès du public	P.32
• Action 22 : Faire la promotion de l'activité et de la profession agricole	P.33
• Action 23 : Développer les fermes pédagogiques, sentiers pédagogiques	P.34
Enjeu 10 : S'appuyer sur l'agriculture pour développer le tourisme	
• Action 24 : Promouvoir et développer les appellations	P.35
• Action 25 : Développer les chambres d'hôtes, accueil camping caristes, camping à la ferme	P.36
Mise en œuvre, suivi et évaluation	P.37
Annexe : Extraits du DOO du SCOT des Rives du Rhône - arrêté le 14 février 2019	P.38
Nos partenaires	P.43

PRÉAMBULE

Vienne Condrieu Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2018 suite à la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et à l'intégration de la commune de Meyssiez. Une réflexion collective a été menée tout au long de l'année 2018 pour construire le Projet d'Agglomération, feuille de route du nouvel EPCI. Pilotée par le Bureau Communautaire, une démarche prospective et participative a permis d'identifier les enjeux du territoire et les priorités de la nouvelle Agglo.

Quatre grandes ambitions ont été retenues dans le Projet d'Agglomération :

- Une agglomération qui porte un projet partagé,
- Un territoire qui cultive l'excellence,
- Un territoire fort de ses équilibres,
- Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service.

Pour chacune de ces ambitions, le Projet d'Agglomération précise les objectifs à poursuivre. Ce document stratégique fixe le cap pour la nouvelle intercommunalité. Les actions à mettre en œuvre seront précisées dans les schémas et programmes sectoriels. La stratégie agricole s'inscrit dans cette déclinaison.

La superficie de cette agglomération est de 407 km² et l'agriculture occupe près de 44 % soit 18 000 Ha. Cela représente plus de 400 exploitations. L'agriculture peut être qualifiée de péri urbaine et riche de diversité : viticulture, polyculture-élevage, arboriculture, grandes cultures et maraîchage. Afin d'affirmer le rôle et le poids de ce secteur d'activités, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont souhaité définir une stratégie agricole au travers d'un plan d'actions.

L'élaboration de cette stratégie s'est construite grâce au travail collaboratif entre agriculteurs, élus de l'Agglo et représentants des chambres d'agriculture. Le travail a débuté en 2018 par un diagnostic du territoire. L'objectif était de connaître l'activité agricole, son poids et son dynamisme sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Afin de compléter cet état des lieux, plusieurs réunions de concertation avec la profession agricole se sont tenues. Outre la rencontre avec les exploitants du territoire, ces rencontres ont permis d'une part de positionner la nouvelle Agglo comme interlocuteur privilégié pour les agriculteurs du territoire, et d'autre part, d'identifier les enjeux par filière.

La stratégie agricole est par ailleurs intégrée aux réflexions / schémas en cours ou validés à l'échelle de l'Agglo : schéma touristique, schéma d'accueil des entreprises, Plan Climat Air Énergie Territorial... mais aussi à l'échelle du Pôle Métropolitain.

Enfin, elle intègre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Rives du Rhône, définies notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) (cf. annexe)

L'identification de l'ensemble des enjeux territoriaux ont permis de définir 10 enjeux majeurs, que l'on retrouve au sein de 4 axes :

- **Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales**
- **Gérer l'espace agricole et le cadre de vie**
- **Affirmer le rôle économique du secteur agricole**
- **Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts**

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, un programme de 25 actions est décliné.



DIAGNOSTIC

LE TERRITOIRE

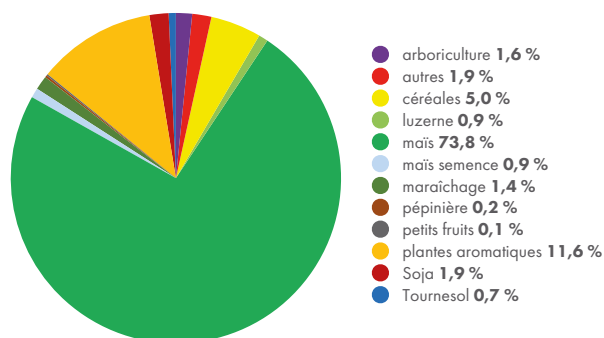
Réparti sur les deux rives du Rhône, le territoire de Vienne Condrieu Agglomération se situe sur les départements de l'Isère et du Rhône.

Le plateau de Condrieu annonce le Pilat et ses collines boisées. L'agriculture s'est adaptée : sur les coteaux la vigne et l'arboriculture, et sur le plateau l'élevage. À l'est, les quatre vallées, où l'agriculture de polyculture élevage domine. La plaine alluviale du Rhône quant à elle, présente des terrains de qualité pour le maraîchage.

LES FILIÈRES

L'agriculture du territoire de Vienne Condrieu Agglomération se définit comme une agriculture péri-urbaine, présentant une grande diversité et des signes de qualités d'exception. La proximité des pôles urbains a permis de développer fortement la vente en circuit de proximité. De nombreuses initiatives individuelles existent (vente à la ferme, 26 marchés...), mais aussi le développement de points de vente collectifs de produits fermiers.

Le développement de l'agriculture biologique s'est accentué ces dernières années avec 50 exploitants labellisés sur le territoire. Les exploitants s'engagent vers plus de valeur ajoutée et de qualité environnementale.



Répartition des surfaces irriguées sur Vienne Condrieu Agglomération

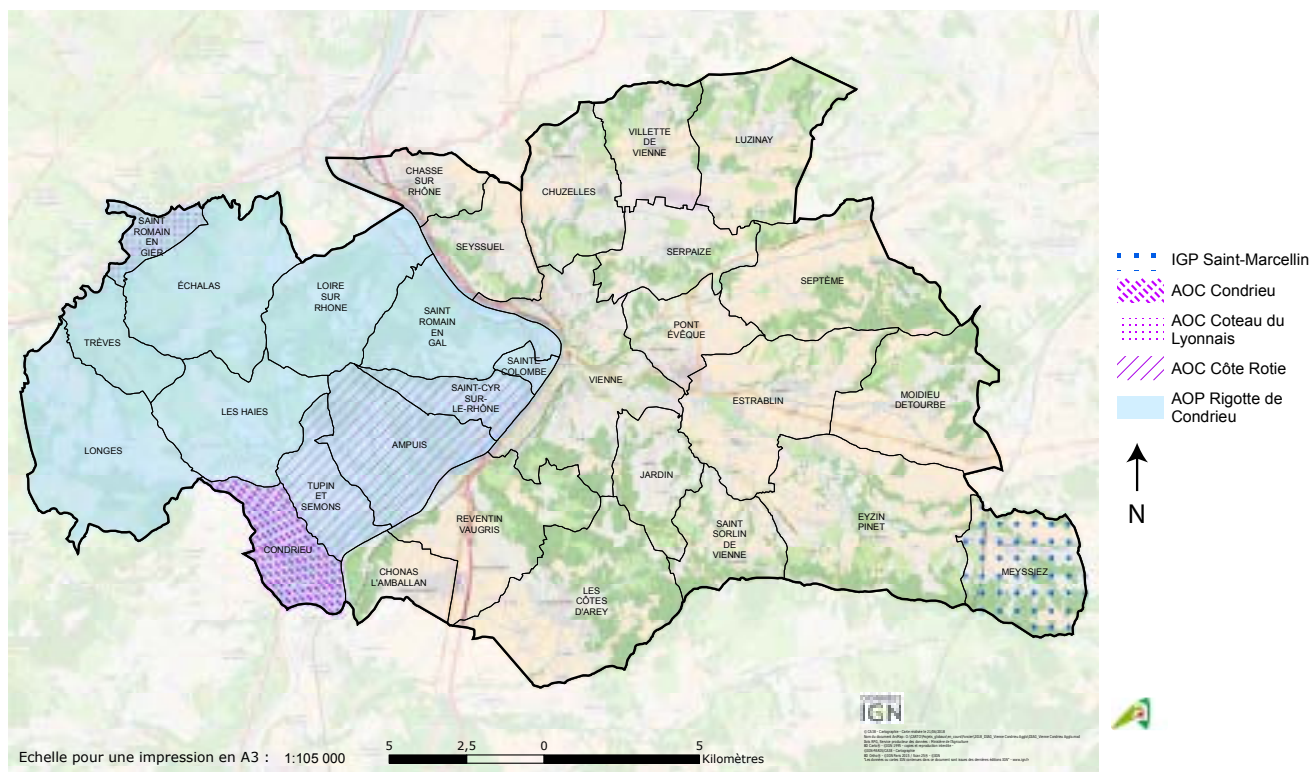
(Source : données SMHAR et Chambre d'Agriculture de l'Isère – juin 2018)



Les principales productions du territoire

(Source : diagnostic territorial Vienne Condrieu Agglomération – juin 2018)

DIAGNOSTIC



AOC VITICOLES

Trois AOC sont présentes sur le territoire : l'AOC Côte-rôtie, l'AOC Condrieu et l'AOC Coteaux du Lyonnais.

• AOC Côte Rôtie

Vin rouge AOC depuis 1940, c'est un vignoble qui s'étend sur 309 ha sur les communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Ampuis et Tupin-et-Semons. 70 domaines produisent du Côte-Rôtie.

• AOC Condrieu

Vin blanc en AOC depuis 1940, c'est un vignoble qui s'étend sur 197 ha sur la commune de Condrieu et sur 6 autres communes de la Loire et de l'Ardèche. 50 domaines produisent du Condrieu dont 28 ont leur siège sur le territoire.

• AOC Coteaux du Lyonnais

Seule la commune de Saint-Romain-en-Gier est concernée par cette appellation. Un seul domaine produit des coteaux du Lyonnais sur le territoire.

APPELLATIONS FROMAGÈRES

• AOP Rigotte de Condrieu

L'aire d'appellation s'étend sur 48 communes du Parc naturel régional du Pilat. La rigotte de Condrieu est un petit palet au lait de chèvre. La rigotte est une AOC depuis 2009 et AOP en 2013 (échelle européenne). Quatre exploitations produisent de la rigotte sur le territoire.

• IGP St Marcellin

Le Saint-Marcellin est un petit fromage du Dauphiné à pâte molle et à croûte fleurie. La production de Saint-Marcellin, centrée sur Saint-Marcellin s'étend sur la rive gauche du Rhône. Seule la commune de Meyssiez se situe dans l'aire d'appellation. Aucun producteur à ce jour n'est référencé.



LES EXPLOITATIONS

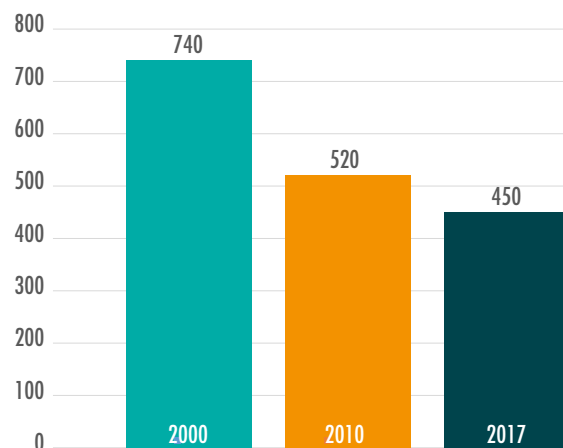
Le nombre d'exploitations diminue depuis 2000 (plus de 30 % de perte).

Les exploitations individuelles évoluent moins vite que les exploitations en sociétés. Les nouvelles installations se font plutôt sous forme sociétaire, cela est notamment lié à une augmentation d'installations hors cadre familial.

Les principales formes sociétaires présentes en agriculture :

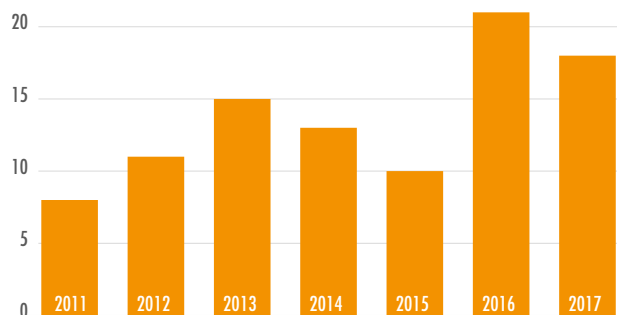
- GAEC Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
- EARL Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- SARL Société à Responsabilité Limitée
- SCEA Société Civile d'Exploitation Agricole

Depuis 2000, nous constatons une baisse du nombre d'exploitations sur le territoire, mais nous avons observé un rebond en 2017 pour les communes de Condrieu, Les Haies, Saint-Sorlin-de-Vienne et Villette-de-Vienne.



Évolution du nombre d'exploitations sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération depuis 2000

(Source : données RGA pour 2000 à 2010
données de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et du Rhône – 2017)



Évolution du nombre d'installations

(Source : données de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et du Rhône – 2017)

DYNAMIQUE D'INSTALLATION

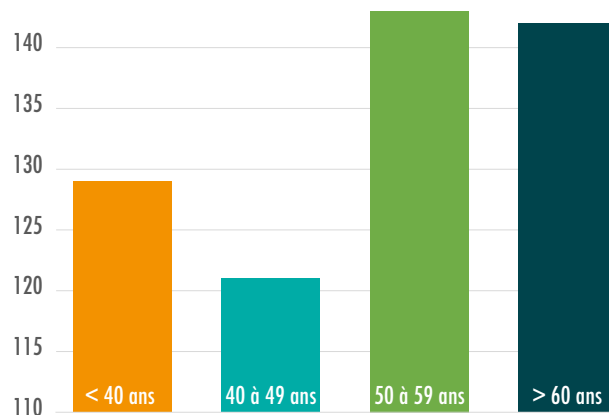
De 2013 à 2017, 61 porteurs de projet ont été accompagnés par les chambres :

- 16 exploitants sont inscrits actuellement au RDI (Registre Départemental d'Installation)
- 18 ont réalisé un Plan de Professionnalisation Personnalisé

DYNAMIQUE DE TRANSMISSION

L'âge des exploitants est un élément important à prendre en compte. En effet, plus de la moitié des exploitants agricoles ont plus de 50 ans.

L'enjeu est donc d'anticiper pour les prochaines années la transmission des outils de production afin de pérenniser la dynamique agricole locale.



Nombre d'exploitations par tranche d'âge sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération depuis 2000

(Source : diagnostic territorial Vienne Condrieu Agglomération – 2017)

FAVORISER LES CIRCUITS COURTS QUI VALORISENT LES PRODUCTIONS LOCALES



ENJEU 1

« FAIRE CONNAÎTRE ET PROMOUVOIR LES PRODUCTEURS ET PRODUITS DU TERRITOIRE »

ACTION 1

PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS DANS LES ÉVÈNEMENTS

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, beaucoup d'agriculteurs travaillent en circuit court. Pourtant leurs débouchés auprès des événements organisés sur le périmètre de l'Agglo par l'Agglo elle-même, les collectivités, associations, entreprises pourraient être développés.

Afin de promouvoir les circuits courts dans les événements, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Sensibiliser et accompagner les acteurs d'événements du territoire sur l'intérêt de s'approvisionner localement** : impact économique, environnemental, mais aussi social : avantage pour la santé (jus de fruits locaux à la place de sodas, par exemple).
- **S'appuyer sur l'expérience Festitabl'**, projet piloté par le Pôle Métropolitain, visant à faciliter la mise en place d'une restauration locale et de qualité sur des événements culturels ou sportifs, tout en donnant plus de visibilité aux filières auprès des habitants.
- **Identifier des structures** (services de l'Agglo, associations, entreprises, MJC...) acceptant d'expérimenter, sur un événement qu'elles organisent, un approvisionnement en produits locaux avec un accompagnement de l'agence économique pour pérenniser l'opération.
- **Diffuser aux structures identifiées l'outil créé par le pôle métropolitain**, dans le but de les accompagner dans leurs démarches.
- **Identifier les producteurs souhaitant promouvoir leur métier et leurs produits** auprès d'un large public, les mettre en relation avec les différents organisateurs d'événements.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône - Pôle Métropolitain
Service de l'Agglo - Associations
MJC - Entreprises - Communes
Is(h)ère - Pôle agroalimentaire

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'événements dont la partie restauration intègre des produits locaux



ENJEU 1

« FAIRE CONNAÎTRE ET PROMOUVOIR LES PRODUCTEURS ET PRODUITS DU TERRITOIRE »

ACTION 2

RÉPERTORIER ET FAIRE CONNAÎTRE LES LIEUX DE VENTE EN CIRCUIT COURT, ÉTABLIR UN SUPPORT SIMPLE D'IDENTIFICATION POUR VALORISER LES PRODUITS

Un certain nombre d'agriculteurs vendent déjà leurs produits en circuit court selon différents modes de commercialisation : marchés, ventes à la ferme, points de vente collectifs... La commercialisation des produits en direct nécessite des modifications du circuit de distribution, une réorganisation et le développement de nouvelles compétences en terme d'accueil, de vente et de promotion.

Afin de renforcer et de développer ces circuits sur le territoire, il est important de faciliter l'accès à l'information pour les consommateurs.

Afin de répertorier et faire connaître les lieux de vente en circuit court, l'Agglo souhaite :

- **Réaliser un état des lieux des points de vente directe** sur lesquels sont présents les exploitants de Vienne Condrieu Agglomération.
- **Créer un support simple** (forme à définir) à destination des consommateurs répertoriant ces points de vente : plaquette, cartographie interactive dynamique en ligne, page internet... en s'appuyant sur des supports existants. Il faudra définir les modalités d'inscription, de mise à jour des informations (par qui ? moyens ?) et de diffusion.
- **Identifier les producteurs locaux sur les marchés** en s'associant à des démarches existantes (ex : Marché de producteurs de pays...).
- **Communiquer sur les manifestations** permettant la promotion de produits locaux (cf. Action 21).

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Offices du tourisme
Départements du Rhône et de l'Isère
Communes
Parc naturel régional du Pilat
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Adabio (Isère) - Ardab (Rhône)
CCI - CMA
Association du marché de Vienne
Is(h)ere - Pôle agroalimentaire

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de producteurs identifiés (vente directe ou marchés)



ENJEU 2

« DÉVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE »

ACTION 3

DÉVELOPPER LA COMMANDE PUBLIQUE DE PRODUITS LOCAUX
(RESTAURATION COLLECTIVE...)

En zone périurbaine, le potentiel de consommation permet d'envisager une forte demande en produits locaux des structures de restauration collectives scolaires. Nombre d'agriculteurs travaillent en circuits courts, pourtant leurs débouchés auprès des acteurs de la restauration collective restent limités.

Cela implique d'être attentif au volume produit disponible, afin qu'il soit en adéquation avec la demande et de travailler sur la logistique pour mettre en œuvre les projets.

Afin de développer la commande publique de produits locaux, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **S'appuyer sur les expérimentations** menées par la cuisine centrale de Vienne et d'autres cantines municipales du territoire engagées dans ce domaine.
- **Identifier les producteurs ou plateformes** qui fournissent la restauration collective.
- **Développer les débouchés vers la restauration collective** en s'appuyant sur des acteurs existants : ReColTer, Bio Appro, Mangez bio Isère...
- **Accompagner les communes dans les procédures de passation de marchés** les plus adaptées et la rédaction de ces marchés mais aussi dans les demandes de financement de type fonds Européens (programme « lait et fruit à l'école »), nationaux, régionaux pour mettre en place un approvisionnement de proximité et de qualité de leur cantine scolaire.
- **Identifier, développer la demande et renforcer, structurer l'offre des producteurs.**
- **Accompagner les acteurs et mettre en réseau** : création et mise en œuvre d'outils, définition et modalité de partenariat, communication.
- **Accompagner, maintenir ou mettre en place** l'opération « un fruit pour la récré ».

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Communes - Cuisines centrales
Chambres d'agriculture
Plateforme de producteurs - Producteurs
Is(h)ère - Pôle agroalimentaire

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de structures de restauration collective approvisionnées en produits locaux



ENJEU 2

« DÉVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE »

ACTION 4

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE POINTS DE VENTE COLLECTIFS OU DE DISTRIBUTION DE PRODUITS LOCAUX

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est situé entre deux pôles urbains majeurs que sont Lyon et Saint-Étienne. L'agriculture est qualifiée de péri-urbaine et est très diversifiée : viticulture, polyculture-élevage, grandes cultures, arboriculture, maraîchage...

En territoire péri-urbain, les exploitations sont soumises à des contraintes importantes qui nécessitent des adaptations. Cependant, il existe sur le territoire un potentiel de consommation qui est une réelle opportunité pour valoriser localement les productions des exploitations. De plus, d'après l'étude de l'agence d'urbanisme concernant la capacité nourricière du territoire, il y a d'ores et déjà 46 % des habitants qui achètent des produits locaux au moins une fois par semaine. La demande sociétale en produits locaux est forte.

La vente en circuit court des produits agricoles, est une opportunité qui permet d'augmenter la valeur ajoutée de la production en rapprochant les producteurs et les consommateurs, et ainsi d'assurer la pérennité et la viabilité de l'agriculture localement. Toutefois, elle constitue une charge de travail importante, qui nécessite une organisation collective efficace avec le regroupement des productions afin d'optimiser la distribution des produits. Cette distribution peut prendre différentes formes : point de vente collectif, drive de produits locaux / plateforme de distribution de produits locaux en ligne, AMAP, vente à la ferme, coopérative...

Afin de soutenir le développement de la distribution de produits locaux, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Accompagner les porteurs de projet** répondant aux besoins du territoire en termes de distribution de produits locaux : études de faisabilité, investissements, communications...

Dans ce cadre, Vienne Condrieu Agglomération :

- Veillera à une bonne répartition des lieux de vente sur le territoire pour assurer un maillage.
- Pourra éventuellement venir en appui sur les programmes de financement existants (à définir au cas par cas)

- **Accompagner le développement des structures déjà existantes** (ex : création d'un drive dans un magasin de producteurs existant, projet d'extension...)

Remarque : La proportion d'agriculteurs du territoire impliquée sera prise en compte par l'Agglo lors de la demande d'accompagnement de nouveaux projets ou d'initiatives existantes.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture - Départements
Communes - Parc naturel régional
du Pilat - Région Auvergne-Rhône-Alpes
Organismes et réseaux impliqués dans
les circuits courts

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'initiatives accompagnées
- Nombre de producteurs concernés
- Nombre de nouveaux points de vente ou réseaux de vente de produits mis en place



ENJEU 2

« DÉVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE »

ACTION 5

ENCOURAGER LES CIRCUITS COURTS DANS LES ENTREPRISES, RESTAURANTS, HÔTELS, ASSOCIATIONS...

Chaque région compte des trésors artisanaux, industriels et alimentaires qui constituent une partie de leur authenticité et de leur attractivité. Ces produits contribuent grandement à l'économie locale.

Côté consommateurs, les différentes crises sanitaires ont largement contribué à généraliser la défiance vis-à-vis de l'alimentation.

Ce contexte est une opportunité de nouveaux circuits de commercialisation pour les producteurs du territoire.

Cela implique d'être attentif au volume produit disponible, afin qu'il soit en adéquation avec la demande et de travailler sur la logistique pour mettre en œuvre les projets.

Ainsi et toujours dans l'objectif de promouvoir les produits de son territoire, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Identifier les entreprises, restaurants, hôtels et associations qui souhaitent s'engager dans une démarche de circuits courts**, et connaître leurs besoins pour structurer l'offre en produits locaux.
- **Conduire des actions de sensibilisation, d'information** auprès de ces entreprises, sur l'approvisionnement local et ses richesses mais aussi sur l'alimentation de qualité.
- **Accompagner les exploitants dans leur démarche de commercialisation** auprès des entreprises, restaurants, hôtels, associations.
- **Mettre en relation comités d'entreprise et producteurs** pour la commercialisation de produit locaux.

> Une première action avec l'amicale de Vienne Condrieu Agglomération pourrait être mise en place dès 2020.

- **Renforcer la capacité des exploitants de l'Agglo** et des plateformes de distribution de produits locaux, à répondre à cette demande.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Office du tourisme - CCI, CMA
Chambres d'agriculture - plateformes de distribution –producteurs - ls(h)ere
Pôle agroalimentaire

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de restaurants, hôtels et associations utilisant des produits locaux



ENJEU 3

« DÉVELOPPER LES FILIÈRES NÉCESSAIRES À " L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE " »

ACTION 6

SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE MARAÎCHERS : ANIMATION FONCIÈRE ET AIDE À L'INSTALLATION

Les résultats de l'étude sur la capacité nourricière du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, témoignent d'une capacité nourricière théorique globalement déficitaire mais nuancée selon les produits. En effet, si la surface arboricole est suffisante, le nombre d'hectares en maraîchage nécessaire pour nourrir la population n'atteint pas les 50 %. Ce résultat est à compléter par une étude sur la demande des habitants consommateurs.

Le secteur du maraîchage est stratégique pour une agglomération. La demande des « habitants-consommateurs » pour des produits de proximité et de qualité est croissante et pas satisfaite. Il sera nécessaire de référencer les zones intéressantes pour le maraîchage en tenant compte des caractéristiques optimales pour un bon rendement et de l'accès à la ressource en eau (réseau d'irrigation, forage source et réseau potable).

Afin de soutenir la mise en place de maraîchers, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Référencer les terrains ou zones** présentant des caractéristiques favorables au maraîchage.
- **Communiquer sur sa volonté de développer le maraîchage** sur son territoire en lançant des appels à projet et ou à candidature.
- **S'appuyer sur des expériences déjà engagées** et étudier l'opportunité de les développer sur le territoire :
 - > Développer une pépinière agricole, permettant de mettre de la terre agricole à disposition des porteurs de projets.
 - > Mettre en place un Espace-Test Agricole, c'est-à-dire une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition : d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne; de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...); d'un dispositif d'accompagnement et de suivi.
- **Utiliser le conventionnement avec la SAFER** pour la prospection foncière et l'accompagnement dans la mise à disposition des parcelles aux agriculteurs.
- **Créer un espace pédagogique « pour sensibiliser les jeunes »** à la problématique de la culture locale et à la relocalisation de l'alimentation.
- **Soutenir l'accompagnement des partenaires professionnels** pour l'installation de maraîchers et le développement de l'activité notamment la commercialisation.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

SAFER - Chambre d'agriculture
Communes - ADDEAR du Rhône
Porteurs de projets - Graine d'emplois
Agri'emploi

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'hectares dédiés au maraîchage créés
- Nombre de nouvelles installations de maraîchers



ENJEU 3

« DÉVELOPPER LES FILIÈRES NÉCESSAIRES À " L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE " »

ACTION 7

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POUR FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU MARAÎCHAGE ET DE L'ARBORICULTURE

L'accès et la gestion de la ressource en eau est essentielle pour pérenniser la production agricole notamment dans un contexte de changement climatique.

Le diagnostic de l'agence d'urbanisme concernant la capacité nourricière du territoire, indique un ratio théorique déficitaire entre offres et besoins pour les surfaces maraîchères et légèrement excédentaire pour les productions de fruits.

Afin de travailler sur la question de la ressource en eau, l'Agglo souhaite :

- **Compléter l'état des lieux de la ressource en eau disponible sur le territoire et des projets en cours** : bassins de rétention, réseaux d'irrigation existants, qualification des installations existantes : utilisateurs, état, usage, volume utilisé...
- **Réaliser un état des lieux des besoins par filières.**
- **Accompagner la réalisation de projets**, notamment le développement de réseaux d'irrigation en complément des financements existants : études préalables et réalisation comme le projet du plateau de Louze et de Glay.
- **Optimiser l'utilisation de la ressource en eau** en travaillant sur la gestion quantitative de l'eau : mise en place d'outils d'aide à la décision (bulletin irrigation), formations, aide à la mise en place de systèmes plus économes en eau.
- **Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la résilience** au changement climatique sur la thématique de l'eau.
- **Créer une instance de concertation et d'échange** autour de la ressource en eau.

PILOTAGE DE L'ACTION

Chambre d'agriculture

PARTENAIRES

Agence de l'eau
Chambres d'agriculture - Départements
Communes - Parc naturel régional
du Pilat - Région Auvergne-Rhône-Alpes
Syndicat mixte du Gier rhodanien
Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval
SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique
Agricole du Rhône)
OUGC (Organisme Unique de Gestion
Collective des prélèvements)
CNR

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de projets accompagnés pour préserver la ressource en eau



ENJEU 3

« DÉVELOPPER LES FILIÈRES NÉCESSAIRES À " L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE " »

ACTION 8

CONFORTER LA FILIÈRE ÉLEVAGE SUR LE TERRITOIRE

L'élevage se concentre principalement sur le plateau de Condrieu, avec une dominance pour de la polyculture élevage (animaux et céréales), notamment des élevages de bovins lait et caprins. A l'Est du territoire, on a davantage de production de vaches allaitantes.

La production de fourrage est un facteur limitant du développement de l'élevage localement. L'enjeu est important sur le plateau de Condrieu séchant : secteurs avec peu d'irrigation, peu de surfaces disponibles dues à la pression foncière... Les exploitations doivent également avoir des bâtiments pour faire du stock. La répartition des surfaces fourragères est en concordance avec la présence d'élevages. Le plateau de Condrieu est majoritairement orienté vers la production d'herbe alors que les quatre vallées de l'Isère ont une orientation plus intensive avec une utilisation bien plus importante de maïs et de foin.

Ces dernières années, de nombreuses exploitations d'élevage ont cessé leur activité notamment sur les communes des Haies, de Loire-sur-Rhône, d'Echalas, d'Estrablin ou d'Eyzin-Pinet par exemple.

Plusieurs exploitations, proches de la transmission ont des difficultés à trouver des repreneurs pour plusieurs raisons : astreinte de l'élevage, conjoncture économique, coût de rachat de l'exploitation, mise aux normes des bâtiments...

La révision des zones défavorisées simples entraîne le déclassement de plusieurs communes à partir de 2019. Une telle réforme a d'importantes conséquences sur le maintien, le développement et la transmission des exploitations sur les communes concernées.

Afin de conforter la filière élevage sur le territoire, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **S'associer et communiquer sur les différentes actions des partenaires** : plan pastoral territorial (PPT), recensement des opportunités locales avec les opérateurs, mise en avant des actions portées par Patur'en Pilat...
- **Accompagner les exploitants des communes déclassées.**
- **Suivre les différents projets collectifs de la filière élevage du territoire et en assurer la promotion** : création d'un partenariat entre les céréaliers et les éleveurs, développement de filière locale (cf. fiche action 18).
- **Informier et créer du lien entre les éleveurs et les citoyens** pour une meilleure connaissance du monde de l'élevage et son importance dans l'entretien du paysage.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Parc naturel du Pilat
Exploitants agricoles
FIDOCL Conseil Elevage
Communes - DDT - MSA
Patur'en Pilat - CUMA

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'éleveurs sur le territoire



GÉRER L'ESPACE AGRICOLE ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE



ENJEU 4

« DÉVELOPPER DES PRODUCTIONS DE QUALITÉ ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT »

ACTION 9

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DE L'AGRICULTURE VERS PLUS DE VALEUR AJOUTÉE ET DE QUALITÉ : AGRICULTURE BIOLOGIQUE, RAISONNÉE, CERTIFICATION HVE, AGRI ÉTHIQUE, APPELLATION, TRANSFORMATION À LA FERME

Les signes officiels de qualité et d'origine des productions agricoles sont multiples : agriculture biologique, AOC, IGP, Label rouge ... Ils sont également liés à des modes de production agricole différents avec des cahiers des charges spécifiques : agriculture biologique, agriculture raisonnée, production fermière...

Une meilleure valorisation et commercialisation des produits agricoles locaux passe notamment par le développement de ces démarches de qualité. Cette approche doit permettre de conforter les filières stratégiques pour le territoire tout en répondant à la demande des consommateurs et de la société en matière de qualité environnementale et de santé publique.

Sur le territoire, il existe déjà plusieurs signes de qualité : 3 AOP viticoles et 1 quatrième en cours, 1 AOP fromagère, 1 IGP fromagère et 50 exploitations en agriculture biologique. D'autres certifications telles que Haute Valeur Environnementale (HVE) se développent notamment en arboriculture, viticulture et maraîchage.

Afin d'accompagner la transition de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée et de qualité, l'Agglo souhaite :

- **Communiquer auprès des consommateurs sur les pratiques durables en agriculture** notamment pour les exploitations engagées dans une ou plusieurs certifications : intérêt de ces productions en terme de qualité, santé et environnement. Différents supports pourront être utilisés pour communiquer : plaquettes, films, articles, interventions... en collaboration avec les organismes qui ont des actions à proposer ou déjà engagées sur ces thématiques.
- **Informers les agriculteurs sur ces labels et modes de production** en se basant sur des références concrètes en lien avec les opérateurs du territoire (ex : organisation d'une demi-journée d'information sur les labellisations existantes ou spécifiques sur la HVE).
- **Soutenir les démarches de certification en cours sur le territoire** (ex : candidature AOP déposée par Vitis Vienna à l'INAO, IGP Saint Félicien).
- **Accompagner le développement des AOP existantes sur le territoire** : Rigotte de Condrieu, IGP Saint Marcellin.
- **Accompagner l'évolution des pratiques et savoir-faire agricoles** : rendre accessibles les techniques issues de l'AB, accompagner les conversions, le perfectionnement en AB, échanger sur les pratiques agro écologiques et les valoriser... Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes : recensement des besoins, appel à projet (haies par exemple), accompagnement de groupes, accompagnement individuel, formations sur le territoire, aide à l'investissement matériel, journées collectives de terrains en s'appuyant sur les financements déjà existants (cf. action 17).
- **Mener une réflexion sur la valorisation des produits du territoire** (cf. fiches action 2, 21).

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Ardab (69) - Adabio (38) - INRA
ISARA - Communes
Parc naturel régional du Pilat
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Conservatoire d'Espaces Naturels
Rhône Alpes - Office du tourisme

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'agriculteurs accompagnés pour une production de qualité et respectueuse de l'environnement



ENJEU 4

« DÉVELOPPER DES PRODUCTIONS DE QUALITÉ ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT »

ACTION 10

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES POUR RÉDUIRE LES IMPACTS

L'agriculture prend de plus en plus en compte les enjeux environnementaux avec une appropriation par les différents acteurs. Afin d'amplifier ce mouvement vers une agriculture qui concilie performance économique et performance environnementale, plusieurs actions sont portées par les services de l'Agglo, qui seront donc poursuivies et développées :

Ambroisie

Une grande partie du territoire est concernée par la présence d'ambroisie. L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia, artemisiifolia* L.) est une plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant.

Les exploitants mettent en œuvre les moyens nécessaires (fauche, broyage, désherbage chimique ou toute autre méthode adaptée) pour lutter contre le développement de cette plante.

La chambre d'agriculture de l'Isère accompagne les exploitants dans cette problématique.

Afin de lutter contre l'Ambroisie, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Poursuivre l'accompagnement des exploitants et des communes pour lutter contre cette plante invasive en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Isère**
- **Communiquer sur les bonnes pratiques des agriculteurs engagés dans cette démarche et leurs résultats**

Érosion

Le territoire est identifié comme « à risque » concernant les phénomènes de ruissellement et d'érosion. L'érosion des sols se développe lorsque les eaux de pluie, ne pouvant plus s'infiltrer dans le sol, ruissellent sur la parcelle en emportant des particules de terre. Plusieurs facteurs favorisent ce phénomène : le type de sol (stabilité structurale), la morphologie du terrain (pente, longueur des parcelles), le climat (intensité et hauteur des précipitations), l'occupation agricole du sol et les pratiques culturales (sens du travail du sol, type de travail du sol, période d'implantation, enherbement...) et l'urbanisation (artificialisation des sols, mauvais entretien des fossés...). L'érosion des sols représente un risque important pour les espaces agricoles (dégâts aux cultures, amincissement de la couche arable, formation de ravines, réduction de la superficie productrice) et pour les zones situées à l'aval (coulées de boue sur les routes et dans les habitations, colmatage des réseaux de collecte et sédimentation des rivières, turbidité et pollution des eaux).

Afin de limiter les phénomènes d'érosion, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Proposer des formations aux exploitants agricoles afin de mettre en place des actions pour lutter contre des phénomènes de ruissellement et d'érosion**
- **Créer un guide des bonnes pratiques**
- **Repérer les zones à enjeux et accompagner les acteurs de cette zone**

Qualité de l'eau

Afin de maintenir une « bonne » qualité des eaux, il sera nécessaire d'assurer la continuité des actions menées par les agriculteurs en faveur de la préservation des ressources en eau (en lien action n°9).

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Exploitants agricoles du territoire
Départements - Communes - SIRRA
(Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) - SyGR (Syndicat mixte du Gier Rhodanien)

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de formations réalisées et nombre de participants



ENJEU 4

« DÉVELOPPER DES PRODUCTIONS DE QUALITÉ ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT »

ACTION 11

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU MONDE AGRICOLE : MÉTHANISATION, PHOTOVOLTAÏQUE, RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

D'une part, l'agriculture émet des gaz à effet de serre principalement avec l'élevage. Elle consomme de l'énergie bien que cela reste souvent faible par rapport à la consommation totale du territoire. Cependant l'énergie représente une part importante des charges de l'exploitation. L'agriculture a également un impact sur la qualité de l'air : poussières, ammoniac, particules chimiques.

D'autre part, l'agriculture apparaît comme une solution : séquestration du carbone dans les sols, augmentation de la biodiversité, diminution de l'impact carbone avec le développement de l'agriculture de proximité, production d'énergie renouvelable.

Le développement de nouvelles activités en lien avec les énergies renouvelables est également une opportunité pour l'agriculture de diversifier son activité avec un objectif d'avoir un revenu complémentaire ou d'aller vers l'autonomie énergétique sur l'exploitation (diminution des charges).

Cette fiche action s'articulera et sera déclinée avec le lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Afin de définir de façon plus précise les enjeux localement et d'établir un plan d'action pour favoriser la transition énergétique de l'agriculture sur le territoire de Vienne Condrieu, il y aura une phase de diagnostic préalable qui sera réalisée dans le cadre du PCAET.

La Chambre d'agriculture pourra mobiliser un groupe d'agriculteurs référents pour travailler sur cette question en se basant sur un outil conçu par l'APCA pour accompagner les collectivités sur le volet agricole de leur PCAET.

Des diagnostics CAP2ER pourraient être proposés aux éleveurs afin de faire le point sur leur empreinte carbone. Sur cette base, les exploitants peuvent ensuite réfléchir sur l'évolution de leurs pratiques et sur ces enjeux.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Parc naturel régional du Pilat
Chambres d'Agriculture - ADEME
Acteurs associés à la mise en place du PCAET

INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs de suivi seront définis lors de la rédaction du PCAET de Vienne Condrieu Agglomération et seront repris pour l'évaluation de cette action.



ENJEU 5

« ASSURER LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES »

ACTION 12

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX AGRICOLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LORS DE LA DÉFINITION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Les espaces agricoles jouent un rôle important dans le fonctionnement du territoire : en structurant l'espace, ils participent à l'identité paysagère du territoire. Mais ils ont aussi une fonction économique (support de l'activité agricole, résilience alimentaire du territoire ...), environnementale (perméabilité des sols, continuité écologique, séquestration du carbone...), sociale (cadre de vie ...) etc.

Les documents d'urbanisme, et en particulier les PLU doivent prendre en compte cet enjeu en affichant clairement la vocation agricole de ces espaces par leur classement en zone agricole. Ils devront également délimiter, au sein de cette zone, des « espaces agricoles stratégiques » au sens du SCOT. En effet, celui-ci a repéré des secteurs à enjeux. Les PLU devront préciser finement les limites de ces secteurs, au sein desquels tout changement d'affectation sera interdit. Les adaptations inévitables de l'activité agricole devront cependant être possibles (évolution des types de culture ainsi que des techniques et pratiques culturelles).

L'Agglo souhaite identifier ces secteurs stratégiques à l'échelle de l'agglomération, en amont des procédures d'évolution d'un PLU et dans la perspective d'un PLUi.

Afin de prendre en compte les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Sensibiliser les élus sur l'enjeu de la préservation du foncier agricole**
- **Accompagner les communes dans l'identification des espaces agricoles stratégiques** (au sens du SCOT) au sein des zones agricoles de leur territoire.
- **Associer la profession agricole aux réflexions menées** au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme (remarque : c'est une obligation ...)
- **Assurer la prise en compte des espaces agricoles stratégiques** à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération dans les différentes politiques publiques.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

SAFER - Chambres d'agriculture
Communes

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'hectares en zone agricole dans les documents d'urbanisme



ENJEU 5

« ASSURER LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES »

ACTION 13

PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES STRATÉGIQUES EN S'APPUYANT SUR DES OUTILS COMME LES PAEN, ZAP

18 000 ha de zones agricoles ont été identifiés lors de la réalisation du diagnostic agricole du territoire de l'Agglo. Entre 2000 et 2010, la surface agricole a diminué de 5 % au profit de l'urbanisation et des équipements collectifs. Dans certains secteurs, la pression foncière constitue un frein au développement de l'activité agricole.

L'objectif affiché de maintenir une activité agricole dynamique offrant une mosaïque de productions et participant à l'entretien du cadre de vie sur le territoire, implique de définir des surfaces stratégiques et de favoriser la pérennité de leur vocation au travers des documents d'urbanisme en premier lieu et au travers d'outils de protection au long terme.

Afin de préserver les espaces agricoles stratégiques, l'Agglo souhaite :

- **Faire connaître les outils fonciers existants** pour préserver le foncier agricole et favoriser l'installation (tels que les ZAP, PAEN, acquisitions foncières, fermes communales ...) : diffusion de guides, formations...
- **Identifier le foncier agricole stratégique** à protéger au regard des critères paysager, économique, agronomique, projets en cours (irrigation), urbanistique.
- **Définir et mettre en œuvre les outils les plus appropriés** au projet de territoire.
- **Réfléchir à une politique foncière adaptée** notamment en matière d'acquisition et selon les projets.
- **Sensibiliser les propriétaires à la vocation agricole du territoire** : communication baux.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Départements - Communes - SAFER
Exploitants agricoles - Terre de Liens
DDT du Rhône et de l'Isère
CERF (Centre d'Échanges et de
Ressources Foncières de Rhône-Alpes)

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'hectares protégés soit en PAEN soit en ZAP



ENJEU 5

« ASSURER LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES »

ACTION 14

METTRE EN PLACE UNE VEILLE FONCIÈRE OPÉRATIONNELLE EN PARTENARIAT AVEC LA SAFER

Soucieuse du devenir de son territoire, Vienne Condrieu Agglomération souhaite conduire une politique foncière.

Elle a donc mis en place un partenariat avec la SAFER à travers la signature d'une convention d'intervention foncière. Cette dernière décrit les outils et les conditions d'intervention de la Safer, mis à disposition de Vienne Condrieu Agglomération pour réaliser ses projets en lien avec ses orientations stratégiques.

Afin de mettre en place une veille foncière, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Utiliser et faire vivre l'outil de veille foncière sur l'ensemble de son territoire**, afin de connaître les mutations foncières en cours et de s'approprier les enjeux fonciers du territoire.
- **Partager des projets de cession ou d'acquisition de foncier** dont elle a connaissance afin de lui permettre d'intervenir le plus en amont possible et d'orienter au mieux son action.
- **Alerter sur les déclarations d'intention d'aliéner de parcelles** situées dans un périmètre défini comme stratégique pour le maintien de la dynamique agricole du territoire.
- **Participer aux réunions locales organisées par la SAFER**

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

SAFER

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'alertes reçues (cessions ou acquisitions) sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération



AFFIRMER LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

AXE 3



ENJEU 6

« MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE »

ACTION 15

INSTALLATION : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE, L'ÉCHANGE, LA MISE EN LIEN SUR LE TERRITOIRE ENTRE PORTEURS DE PROJETS, AGRICULTEURS, ÉLUS

Créer ou reprendre une exploitation agricole, cela nécessite des compétences, des outils et des moyens. Vienne Condrieu Agglomération souhaite faciliter l'installation agricole, par transmission ou création de siège d'exploitation sur son territoire.

Afin de favoriser l'installation sur son territoire, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Faciliter l'accès à l'information :**

> Création d'un parcours installation déjà mis en ligne sur le site « entreprendre de l'agence Éco »

> Relayer les informations sur les actions organisées à l'échelle du Territoire par les chambres d'agriculture et l'ADDEAR.

- **Faciliter la mise en relation :**

> Associer les porteurs de projets souhaitant s'installer aux animations portées ou soutenues par l'Agglo :

- Café installations transmissions : ces soirées sont l'occasion d'échanger et de se forger une idée sur son projet en ayant connaissance de toutes les possibilités existantes. Ces rencontres permettent également aux futurs agriculteurs de tisser un réseau de contacts. Ils pourront ainsi bénéficier de conseils et d'entraide, très utiles dans le cas d'une installation en dehors du cadre familial.

- Appel à projets pour la reprise de certaines fermes en mettant en relation porteurs de projet et propriétaires.

- **Repérer, accueillir et accompagner des porteurs de projets agricoles**

- **Développer de nouvelles actions avec les partenaires :**

> De l'idée au projet, préciser et construire son projet professionnel agricole, repérer les compétences nécessaires au métier d'agriculteur, connaître les personnes ressources à contacter.

> Communiquer sur les opportunités d'installation sur le territoire pour compléter la plaquette mise en ligne par l'Agglo : films, autres supports à destination des porteurs de projet...

> Rencontres post-installation collectives ou rencontres individuelles des nouveaux agriculteurs pour échanger sur le territoire et les projets en cours.

> Journée « Agriculteur, un métier à vivre » sur les filières à enjeux (arboriculture, élevage, maraîchage) : présentation de la filière, des enjeux et des opportunités, rencontre des acteurs et visites d'exploitations.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

ADDEAR

Chambres d'agriculture

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de porteurs de projet suivis
- Nombre d'installations



ENJEU 6

« MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE »

ACTION 16

TRANSMISSION : REPÉRER ET ACCOMPAGNER DE FAÇON ANTICIPÉE LES CÉDANTS SUR LES ASPECTS HUMAINS ET GLOBAUX DE LA TRANSMISSION

La moitié des exploitants agricoles du territoire ont 50 ans ou plus. La transmission des exploitations est un enjeu pour le renouvellement de la profession agricole mais aussi pour le maintien d'un tissu social agricole productif et d'un territoire dynamique.

La transmission est une étape importante pour les exploitants. L'anticipation est une des clés de la réussite de ce projet dans un environnement qui évolue : des porteurs de projet avec des projets innovants et pour certains hors cadre familial, une agriculture périurbaine qui ouvre des opportunités notamment pour la vente directe mais qui est également contraignante (pression foncière, nuisances...).

Afin de favoriser la transmission sur son territoire, Vienne Condrieu Agglomération conventionne avec les chambres d'agriculture et l'ADDEAR pour :

- **Identifier les futurs cédants, et proposer des entretiens individuels :**

> Entre 50 et 55 ans : échange sur leurs projets pour leur exploitation dans une perspective de 10 ans et identification des besoins éventuels en accompagnement

> 56 ans et plus : échange sur leur projet de transmission et identification des besoins d'accompagnement

- **Organiser des rencontres sur la transmission avec les partenaires** pour mettre en relation des agriculteurs au démarrage de leur réflexion et d'autres qui ont déjà transmis permettant un échange sur les craintes, les besoins et voir comment débiter son parcours de futur cédant.

- **Relayer les informations sur les actions organisées** à l'échelle du territoire par les chambres d'agriculture et l'ADDEAR

- **Créer un parcours à la transmission sur le site « entreprendre de l'agence Éco ».**

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
ADDEAR - Communes
Exploitants agricoles

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de transmissions effectuées
- Nombre de futurs cédants suivis



ENJEU 7

« ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS »

ACTION 17

ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS VISANT À MODERNISER LES PRATIQUES ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS

La politique de développement rural doit contribuer à la compétitivité de l'agriculture, à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'au développement territorial équilibré des zones rurales.

Afin d'encourager et soutenir les investissements visant à moderniser les pratiques Vienne Condrieu Agglo souhaite :

- **Accompagner les exploitations** dans leurs démarches administratives.
- **Identifier les exploitants souhaitant moderniser** durablement leurs exploitations.
- **Relayer les informations sur les financements possibles existant** sur le territoire pour les différents projets : Leader sur le territoire du Parc du Pilat, financement participatif avec la plateforme MiiMOSA, PDR Région, financements européens, appels à projet...
- **Faciliter la mise en relation et l'accès à l'information.**

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Région
Départements

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de projets accompagnés



ENJEU 7

« ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS »

ACTION 18

ENCOURAGER LES PROJETS COLLECTIFS VISANT À AMÉLIORER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES

Le groupe est une force pour les agriculteurs qui doivent faire face à des problématiques de plus en plus complexes, les solutions devant s'individualiser tout en s'adaptant à un contexte territorial spécifique.

Les avantages d'un groupe d'agriculteurs :

- > Favoriser l'échange ;
- > Rassurer par rapport à des changements de pratiques ;
- > Mutualiser les risques liés à l'innovation ;
- > Mutualiser les investissements ;
- > Créer de l'émulation.

Afin d'encourager les projets collectifs, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

• Soutenir l'émergence de projets collectifs avec la mobilisation de partenaires pour un appui-conseil :

- > Accompagner et encourager les démarches collectives d'agriculteurs : groupes écophyto, groupements d'intérêt économique et environnementale (GIEE), groupement agriculteurs BIO...
- > Soutenir la structuration de filières (logistique) pour optimiser la distribution des produits locaux ex : filière viande locale
- > Soutenir les réflexions d'achats groupés ex : stations météo (viticulture, arboriculture)
- > Soutenir la création d'outils collectifs structurants : outil collectif d'abattage (abattoir mobile)
- > Soutenir la mutualisation de services, emploi, bâtiments (ex : Mutualisation de bâtiments de stockage pour chambres froides en inter filières)

• Informer les agriculteurs sur les dispositifs de financement existant sur le territoire : Leader sur le territoire du Parc du Pilat, financement participatif avec la plateforme MiiMOSA, PDR Région, financements européens, appels à projet... (cf. fiche action 17)

PILOTAGE DE L'ACTION

Chambres d'Agriculture

PARTENAIRES

Région - Départements
Parc naturel régional du Pilat
Vienne Condrieu Agglomération
Opérateurs agricoles existants
(coopératives, entreprises, organisations professionnelles...)
CUMA

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de projets collectifs accompagnés, visant à moderniser les pratiques et développer les activités



ENJEU 8 « AGIR SUR L'EMPLOI AGRICOLE »

ACTION 19 ENCOURAGER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI AGRICOLE SAISONNIER

Cette action est à développer en partenariat entre le service emploi et le service économie (agriculture) de Vienne Condrieu Agglomération.

Depuis une dizaine d'années, une mutation des exploitations s'est opérée entraînant une forte évolution du besoin en main d'œuvre. En effet, le développement d'exploitations « hors cadre familial », l'agrandissement des structures ainsi que le développement d'activités diversifiées et de la vente directe ont modifié en profondeur les systèmes d'exploitation. Les besoins en main d'œuvre ont augmenté avec cependant une capacité financière limitée des entreprises agricoles limitant l'embauche à temps plein d'où une orientation vers de l'emploi partagé via les groupements d'employeurs.

Afin de répondre aux besoins actuels des employeurs et des salariés, les organismes du secteur de l'emploi doivent évoluer et innover pour dynamiser le secteur agricole et le pérenniser.

Le développement de l'emploi de main d'œuvre salariée en agriculture est un enjeu majeur pour maintenir la dynamique agricole sur le territoire. Il est également un moyen pour recruter des candidats à l'installation.

Afin d'encourager les actions en faveur de l'emploi, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Identifier les freins-leviers sur le territoire à l'intégration et au maintien dans l'emploi des salariés agricoles** : logement, transport, offre, formation... et proposer des actions comme le ramassage des saisonniers, et un programme d'habitat adapté et recherche de la complémentarité entre plusieurs filières (maraîchage/arboriculture)

- **Sensibiliser et attirer les candidats saisonniers potentiels dans le secteur agricole**

> Développer des modalités de sensibilisation et de recrutement classiques, innovantes et dynamiques des salariés saisonniers (forums revisités, communication nouvelle...) couplées à des initiatives locales (manifestations locales, club de sports, centres culturels...)

> Travailler avec Pôle emploi, Missions Locales, PLIE, Cap Emploi... sur le recrutement

> Valoriser le travail saisonnier comme une entrée vers des emplois agricoles pérennes

> Proposer des job dating spécifiques saisonniers.

- **Mettre en place des cafés « emploi » mensuels à destination des employeurs afin d'approfondir des thématiques autour de l'emploi** : un temps sur une problématique concrète avec apports, démonstration et échanges (exemple « les équipements pour la protection individuelle des salariés ») et un second temps élargi aux problématiques de gestion du personnel.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture - le PLIE
Graine d'emplois - Pôle emploi
Missions locales - Cap emploi
MFR - Lycée agricole Agrotech
FDSEA de l'Isère - Agri emploi 69 et 38
MSA Ain/Rhône et Alpes du Nord

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de participants aux rencontres « emploi » agricole saisonnier



ENJEU 8 « AGIR SUR L'EMPLOI AGRICOLE »

ACTION 20

PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, RAPPROCHER LES STRUCTURES DE FORMATION ET LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS AGRICOLES

Depuis une dizaine d'années, une mutation des exploitations s'est opérée entraînant une forte évolution du besoin en main d'œuvre. En effet, le développement d'exploitations « hors cadre familial », l'agrandissement des structures ainsi que le développement d'activités diversifiées et de la vente directe ont modifié en profondeur les systèmes d'exploitation. Les besoins en main d'œuvre ont augmenté avec cependant une capacité financière limitée des entreprises agricoles limitant l'embauche à temps plein d'où une orientation vers de l'emploi partagé via les groupements d'employeurs.

Afin de répondre aux besoins actuels des employeurs et des salariés, les organismes du secteur de l'emploi doivent évoluer et innover pour dynamiser le secteur agricole et le pérenniser.

Le développement de l'emploi de main d'œuvre salariée en agriculture est un enjeu majeur pour maintenir la dynamique agricole sur le territoire. Il est également un moyen pour recruter des candidats à l'installation.

• Sensibiliser et attirer les candidats potentiels dans le secteur agricole

- > Développer des modalités de sensibilisation et de recrutement innovantes et dynamiques (forums revisités, communication nouvelle...) couplées à des initiatives locales (manifestations locales, club de sports, centres culturels...)
- > Sensibiliser et faire connaître les atouts du territoire de Vienne Condrieu Agglomération aux étudiants des structures d'enseignement agricole présentes sur l'Agglo.
- > Travailler avec Pôle emploi, Missions Locales, PLIE, Cap Emploi... sur le recrutement agricole, le changement d'image des métiers agricoles,
- > Proposer des job dating réguliers.

• Accompagner les exploitants dans des modes de recrutement renouvelés (réseaux sociaux...)

• Faire connaître la réalité des métiers de l'agriculture

- > Renforcer le réseau d'exploitations « support », entreprises formatrices réparties sur le territoire avec des agriculteurs volontaires pour développer des temps d'immersion, des stages « découverte », des actions de Formations Préalables au Recrutement (AFPR) dans les différentes productions
- **Former les candidats en répondant aux besoins actuels :** formations techniques pratiques, professionnalisantes, modulaires et de courte durée afin de monter en compétences avec des possibilités d'entrée et sortie permanente.
- > Créer un groupe de travail avec les organismes de formation du territoire pour retravailler l'offre de formation du territoire
- > Développer un réseau d'entreprises agricoles « apprenantes » pour se former en conditions réelles
- > Renforcer l'action des Groupements d'employeurs agricoles (Agri Emploi et service de remplacement) sur le territoire.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture - le PLIE
Offices du tourisme
Départements du Rhône et de l'Isère
Communes
Parc naturel régional du Pilat
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Adabio (Isère) - Ardab (Rhône)
CCI - CMA
Association du marché de Vienne
Is(h)ere - Pôle agroalimentaire

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agriculteurs du territoire utilisant de la main d'œuvre salariée via les groupements d'employeurs (Agri emploi, service de remplacement)
- Nombre d'exploitations supports pour des temps d'immersion, stages découverte et entreprises apprenantes
- Nombre d'exploitants accompagnés dans la mise en place de recrutements innovants



PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET COMMUNIQUER SUR SES ATOUTS



ENJEU 9

« COMMUNIQUER AUPRÈS DE LA POPULATION, DES ÉLUS, DE LA PRESSE »

ACTION 21

SOUTENIR LES MANIFESTATIONS PERMETTANT LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE AUPRÈS DU PUBLIC

Des manifestations d'envergure intercommunale permettant la promotion de l'agriculture auprès du public sont organisées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération : ferme en ferme, foire de Vienne, Vins et Rigotte en Fête, les Pressailles, Marchés aux vins, création de marchés festifs. Le soutien à des manifestations agricoles diversifiées permet la promotion des produits et savoir-faire de l'agriculture locale.

L'objectif est de restaurer le lien entre citoyens et agriculteurs en passant par la sensibilisation aux métiers d'agriculteur, aux produits et à leurs différents modes de commercialisation.

Vienne Condrieu Agglomération s'engage donc aux côtés des agriculteurs pour la promotion de son territoire et le maintien d'une agriculture dynamique et riche de diversité.

Afin de soutenir les manifestations permettant la promotion de l'agriculture, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Relayer l'information des manifestations** avec les différents moyens de communication de l'Agglo
- **Mettre en relation les exploitants et les organisateurs des manifestations.**
- **Accompagner les exploitants** souhaitant participer à ces manifestations
- **Proposer un accompagnement technique** : mise en relation, création d'outils pour l'organisation des manifestations.
- **Soutenir l'organisation de manifestations** répondant aux critères établis par la commission agriculture
- **Favoriser l'utilisation de produits agricoles locaux** pour les collations servies lors des manifestations.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Associations organisatrices
ADDEAR - Chambres d'agriculture
Office du tourisme
Service communication de l'Agglo
Is(h)ere - Pôle agroalimentaire

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de manifestations accompagnées
- Nombre d'exploitants participant aux événements



ENJEU 9

« COMMUNIQUER AUPRÈS DE LA POPULATION, DES ÉLUS, DE LA PRESSE »

ACTION 22

FAIRE LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA PROFESSION AGRICOLE

Les différentes réunions de concertation avec l'ensemble des filières ont mis l'accent sur le manque de reconnaissance du milieu agricole par la société. Il y a une méconnaissance et une image « négative » relayée par les médias. Il y a une rupture, une déconnexion entre le monde agricole et la société.

Toutefois, la population montre de plus en plus d'intérêt pour la production locale et une certaine curiosité pour découvrir le monde agricole (exemple ; une forte mobilisation lors d'événements tels que « De ferme en ferme »)

Vienne Condrieu Agglomération, par le biais de sa stratégie agricole, souhaite informer et sensibiliser sa population en faisant la promotion de l'activité et de la profession agricole :

- **Organiser des visites d'exploitation pour les maires et membres du bureau communautaire** ainsi que les élus de la commission agriculture
- **Faire paraître des portraits témoignages d'exploitants sur le site internet** de l'Agence éco, dans la lettre Éco, dans l'Agglomag
- **Développer des actions visant à améliorer la relation entre les agriculteurs et la société** : fête des voisins de parcelles, création de BD ou livres, pièces de théâtre...
- **Création d'un kit pédagogique à destination des exploitants** pour faciliter la mise en place de portes ouvertes sur les exploitations.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Élus
Exploitants
Chambres d'agriculture

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de visites organisées pour la promotion de l'activité et la profession agricole
- Nombre d'articles publiés pour la promotion de l'activité et la profession agricole



ENJEU 9

« COMMUNIQUER AUPRÈS DE LA POPULATION, DES ÉLUS, DE LA PRESSE »

ACTION 23

DÉVELOPPER LES FERMES PÉDAGOGIQUES, SENTIERS PÉDAGOGIQUES

Toujours dans l'objectif de renouveler le lien avec la population, d'autres formes de communication sont accessibles aux agriculteurs pour valoriser leur métier et échanger sur leurs pratiques :

La ferme pédagogique : l'essence même de la ferme pédagogique, est d'accueillir des enfants ou adolescents sur le terrain pour leur montrer les réalités du monde agricole. C'est aussi une initiation à l'économie agricole, un regard sur la ferme en tant qu'unité de production, la découverte des progrès génétiques et technologiques et la prise de conscience de l'existence de rythmes biologiques.

Les sentiers ou parcours pédagogiques au cœur des exploitations ou reliant plusieurs exploitations ;

Ces outils sont des moyens pour renforcer les relations tissées entre villes et campagnes et l'occasion d'apprendre à mieux respecter le vivant : c'est donc aussi un apprentissage de la citoyenneté.

Cette forme de tourisme présente un intérêt certain pour les agriculteurs. Il leur permet, entre autres de :

- Mettre en valeur et préserver leur patrimoine bâti et naturel ;
- Diversifier leurs activités ;
- Obtenir un complément de revenus ;
- Accueillir et rencontrer des personnes d'horizons variés.

Afin de développer ces outils, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Accompagner les exploitants souhaitant mettre en place un projet tel que ceux cités ci-dessus :** démarches administratives, communication, projets pédagogiques ;
- **Valoriser la démarche en communiquant** auprès des écoles, centres de loisirs et autres associations ;
- **Répertorier l'ensemble des fermes** proposant ce type d'activités et faire apparaître la liste et les coordonnées sur le site internet de l'Agglo ;
- **Associer l'office de tourisme de Vienne à ces démarches.**

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Exploitants - Associations
Chambres d'agriculture
Office du tourisme
Équipes enseignantes

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de fermes et de sentiers pédagogiques



ENJEU 10

« S'APPUYER SUR L'AGRICULTURE POUR DEVELOPPER LE TOURISME »

ACTION 24

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES APPELLATIONS

Promotion des appellations

Le territoire recèle de multiples pépites touristiques, qu'il s'agisse des sites patrimoniaux, du festival Jazz à Vienne mais aussi des vignobles et produits locaux, au travers notamment des appellations.

Ces dernières forgent l'identité du territoire, et doivent en ce sens être valorisées, mises en valeur, en réseau, en tourisme.

Le nouveau schéma touristique de Vienne Condrieu Agglomération 2019 – 2024 ambitionne de contribuer à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à haute valeur ajoutée, c'est-à-dire capable de déclencher une visite dédiée a minima d'envergure régionale et/ou créatrice de nuitées.

Le positionnement s'appuie notamment sur le duo Vienne / Condrieu, la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendu.

Pour ces raisons, la promotion des appellations se retrouve en filigrane des différentes actions du schéma touristique, qu'il s'agisse de :

- **Renforcer des événements existants** (tels que le marché aux vins d'Ampuis, Vin et Rigotte, les Pressailles...),
- **Créer de nouveaux équipements ou sites publics en lien avec le positionnement retenu** (haltes contemplatives, belvédère scénographique sur les coteaux viticoles, itinéraires de balades...),
- **Qualifier l'espace public** (détournement d'objet rappelant les emblèmes du territoire dont le vignoble)
- **Promouvoir la vallée de la gastronomie**, union des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte-D'azur pour lancer une nouvelle destination touristique dédiée à la gastronomie et à la découverte des vins et produits du terroir.

Développement des appellations

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération intègre pour partie le périmètre de l'IGP Saint-Marcellin (via la commune de Meyssiez). Il s'agira dans cette action, d'identifier des exploitants intéressés par ces produits, et les accompagner pour qu'ils obtiennent le label.

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Office de Tourisme - ODG Condrieu
ODG Côte Rôtie - Vitis Vienna
Rigotte de Condrieu
IGP Saint-Marcellin
Artistes - Chambres d'Agriculture
Exploitants agricoles

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'exploitants du territoire dans chaque appellation



ENJEU 10

« S'APPUYER SUR L'AGRICULTURE POUR DEVELOPPER LE TOURISME »

ACTION 25

DÉVELOPPER LES CHAMBRES D'HÔTES, ACCUEIL CAMPING CARISTE, CAMPING À LA FERME

Dénommé « tourisme agricole », « agritourisme » ou encore « agrotourisme », cette forme de tourisme devrait avoir un fort potentiel dans le futur, car elle touche à de grandes tendances socioéconomiques telles que l'intérêt accru pour la question alimentaire et l'attrait pour un tourisme plus durable.

D'une part, la question alimentaire intéresse de plus en plus les consommateurs. Ceux-ci recherchent des informations, des gages de qualité et des preuves d'origine. Ils sont attirés par les « produits du terroir », les denrées « sous label » et l'achat en « circuit court ». D'autre part, de plus en plus d'agriculteurs apprécient l'échange social avec les touristes et la meilleure maîtrise de leurs revenus.

L'hébergement à la ferme est une activité importante, surtout l'été. Elle peut prendre plusieurs formes selon l'exploitation, et la volonté de l'exploitant : chambre d'hôte et gîte à la ferme ou au vignoble, accueil camping-cariste, camping à la ferme, « nuit sur la paille » (Suisse), hébergement insolite (bulle, cabane...).

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sur les deux réseaux existants, seules 3 fermes sont référencées Bienvenue à la ferme sur les communes de Septème, Ampuis, St-Romain-en-Gier (sur un potentiel de 400) et à ce jour aucune n'est identifiée Accueil Paysan. La marge de progression est donc considérable.

Les avantages pour les exploitants sont :

- **Augmenter sa visibilité et développer la clientèle** pour les circuits courts ;
- **Diversifier les revenus de l'exploitation ;**
- **Bénéficier de temps d'échanges et rencontres privilégiés** pour faire découvrir le métier, les produits.

Afin d'augmenter le nombre d'exploitations, Vienne Condrieu Agglomération souhaite :

- **Prendre attache auprès des réseaux** pour connaître les conditions d'adhésion, les contacts en cours sur le territoire ;
- **Sensibiliser les exploitants sur l'intérêt de cette démarche ;**
- **Accompagner les exploitants intéressés.**

PILOTAGE DE L'ACTION

Vienne Condrieu Agglomération

PARTENAIRES

Chambres d'agriculture
Office de Tourisme
Réseaux « Bienvenue à la ferme »
Accueil Paysan - Gîte de France

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de fermes appartenant à l'un des deux réseaux (Accueil Paysan ou Bienvenue à la Ferme)



MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

SUIVI

La mise en œuvre et le suivi du programme d'actions de la stratégie agricole seront assurés par la commission agriculture présidée par le Vice-président en charge de l'agriculture et composée d'élus des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération soit une soixantaine de membres.

Cette commission se réunit 4 fois par an et a pour missions de :

- Définir et proposer la programmation annuelle des actions ;
- Assurer la conduite opérationnelle des actions et leur suivi ;
- Étudier les opportunités présentées par des partenaires, porteurs de projet... Ces présentations seront indispensables pour que l'Agglo puisse se positionner ;
- Émettre un avis sur l'implication (financière, temps d'agent...) de la collectivité en vue de leur approbation en bureau et/ ou Conseil communautaire ;
- Proposer d'éventuelles modifications ou évolutions du plan d'actions ;

L'évaluation de l'avancement des actions sera assurée par la commission agricole une fois par an pour vérifier l'adéquation des actions réalisées avec la stratégie adoptée.



EXTRAITS DU SCOT DES RIVES DU RHÔNE

Dans son chapitre 5, le DOO du SCOT des Rives du Rhône, arrêté le 14 février 2019 intègre plusieurs dispositions importantes qui traduisent sur le plan réglementaire les orientations générales du PADD et qui permettent de prendre en compte les besoins liés au développement des activités agricoles et sylvicoles sur le territoire.

CHAPITRE 5 : Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole



Assurer le maintien d'une agriculture multifonctionnelle

L'agriculture est une activité productive, qui s'appuie sur la diversité des terroirs des Rives du Rhône, ainsi que sur la performance des filières alimentaires locales. C'est une activité économique qui contribue au dynamisme du territoire. Au-delà de sa fonction économique et productive, l'agriculture assure également l'entretien des paysages, permet le maintien de corridors écologiques ou la réduction des impacts des inondations ou des risques de feux de forêt. Elle joue également un rôle croissant dans la production d'énergies renouvelables. La préservation des ressources agricoles, dans toute leur diversité apparaît ainsi comme un enjeu notable du territoire.

Le territoire des Rives du Rhône dispose en effet d'une grande variété d'espaces agricoles dont les productions sont de qualité et disposent d'une forte notoriété. Les enjeux agricoles recouvrent certains aspects purement économiques qui peuvent faire l'objet d'actions dans le cadre de projets agricoles portés par les EPCI ou les PNR, et qui visent à garantir la viabilité et le renouvellement des exploitations et maintenir les capacités et les filières de production locale.

Le Scot peut quant à lui intervenir au travers de l'organisation de l'espace et de la protection des terroirs, par la promotion d'une approche différenciée des espaces agricoles basée sur leur multifonctionnalité, ainsi que par la recherche de cohérence dans l'organisation spatiale des activités alimentaires.

Les orientations « agricoles » du Scot s'appuient donc sur trois axes d'intervention :

- la protection et la valorisation des ressources agricoles
- la rationalisation de la consommation foncière
- la fonctionnalité de l'espace

Protéger et valoriser les ressources du territoire

Au-delà de la mise en valeur économique des terres, l'agriculture permet d'assurer et de pérenniser l'entretien du territoire. Cela se traduit au travers des différentes fonctions :

- la production alimentaire, qui dispose notamment de diverses appellations d'origine protégée (AOP) et profite d'une forte notoriété régionale (chaque hectare agricole permet de couvrir en moyenne les besoins nutritionnels théoriques de 4 personnes)
- la participation à des filières agro-alimentaires performantes présentes sur le territoire (lait, fruits, alimentation animale...)
- l'entretien des paysages, qui passe par la valorisation des coteaux, le maintien d'espaces tampons entre les zones urbanisées et les boisements ou la reconquête de certains espaces en friche
- La contribution à la production d'énergies renouvelables, tout en limitant les consommations foncières (privilégier la méthanisation, par exemple)
- la réduction des risques naturels par la valorisation agricole des terrains situés dans les zones d'expansion des crues des cours d'eau. L'activité agricole limite également l'imperméabilisation des sols et participe ainsi à limiter les phénomènes de ruissellement
- le maintien de corridors écologiques par le biais des trames bocagères et des fossés qui ponctuent les espaces agricoles
- la préservation des ressources naturelles, certaines pratiques agricoles (telle que l'agriculture biologique par exemple) participant en effet à la préservation de la ressource en eau. L'agriculture traditionnelle assure la pérennité des terroirs agricoles qui constituent dans le cas du territoire des Rives du Rhône une véritable ressource naturelle.



Rationaliser la consommation foncière pour préserver et protéger les terroirs agricoles et leur fonctionnalité

Le diagnostic agricole mené sur le territoire des Rives du Rhône a permis de définir deux types d'espaces agricoles complémentaires.

- Les « espaces agricoles stratégiques » correspondent aux cœurs de la production agricole des Rives du Rhône. Les espaces concernés peuvent présenter 3 types de critères : des potentiels productifs (sols plats, profonds, hydromorphes, remembrés, espace peu fragmenté...), des dynamiques économiques spécifiques (zones AOP, productions pérennes ou à forte valeur ajoutée, espaces ayant fait l'objet d'investissements visant à sécuriser les revenus agricoles, ...), ou des dimensions multifonctionnelles (aires de captage, infiltration de l'eau, maintien de zones d'expansion de crues, entretien de corridors écologiques) ou paysagères (lutte contre l'enfrichement, limitation du risque d'incendie) majeures pour le territoire
- Les espaces agricoles ordinaires correspondent aux autres espaces agricoles. Ces espaces sont essentiels à la réalisation des activités agricoles et à leur viabilité économique sans cumuler tout ou partie des critères propres aux espaces stratégiques

Ces zones agricoles stratégiques ou ordinaires peuvent présenter des vulnérabilités. Il peut s'agir soit de zones de moindre valeur agricole (qui subissent peu de pressions urbaines, mais sont soumis à une déprise économique du fait de leur difficulté d'accès ou de leur faible potentiel agronomique), soit d'espaces subissant une forte pression urbaine et des concurrences d'usages (terrains mités ou enclavés par l'urbanisation, accessibilité réduite, rétention foncière spéculative, conflits de voisinage).

→ PRESCRIPTIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES ZONES AGRICOLES

Les collectivités locales doivent retranscrire dans leurs documents d'urbanisme les dispositions du Scot sur les différents types d'espaces agricoles. Préalablement à l'approbation de leurs documents d'urbanisme, élaborés en concertation avec la profession agricole, les communes doivent réaliser un diagnostic agricole comprenant notamment un volet socio-économique. Ce diagnostic doit amener le document d'urbanisme à :

- identifier et délimiter les espaces agricoles en s'appuyant sur les critères de définition du Scot détaillés en introduction du présent chapitre
- protéger les espaces agricoles identifiés comme stratégiques par un zonage adapté ; des limites agricoles stratégiques de long terme peuvent à ce titre figurer au PADD des PLU
- définir dans les documents d'urbanisme locaux les enjeux et les orientations pour maintenir, diversifier voire développer les activités agricoles (notamment par le biais de nouvelles installations)
- prendre en compte la problématique de circulation des engins agricoles, en veillant notamment à ne pas contraindre leur circulation dans le cadre de la réalisation de nouveaux aménagements. La mise en place de schémas de circulation peut être envisagée, par exemple.

De manière générale, les communes, dans leurs documents d'urbanisme, doivent prendre en compte dans leur choix de développement :

- les parcelles qui ont bénéficié d'investissements pour valoriser leurs productions (irrigation, remembrement, plantations récentes ou de nouvelles essences, protection anti-grêle...), ainsi que celles ayant fait l'objet d'une reconversion à l'agriculture biologique ;
- les terres agricoles situées en zone d'élevage et en particulier les surfaces fourragères se trouvant à proximité des sièges d'exploitation afin de conserver un « cône d'ouverture » à partir du siège d'exploitation vers les prairies et les pâturages, l'objectif étant de faciliter la circulation du bétail et l'accès aux parcelles de pâtures ;
- les parcelles en AOP viticoles, qu'elles soient plantées ou non plantées ;
- les parcelles supports de productions bénéficiant de labels de qualité.



La préservation des zones agricoles est étroitement contrôlée et tout changement de vocation doit être argumenté et justifié (argumentaire à développer dans les PADD des PLU, dans les dossiers de révision simplifiée). Les projets doivent notamment s'insérer dans une stratégie de développement global et cohérent à l'échelle du territoire (de la commune à l'intercommunalité) et respecter les principes généraux du Scot en matière d'aménagement. Les impacts du prélèvement foncier sur les activités agricoles doivent être évalués et conduire dès que nécessaire à la proposition de mesures compensatoires.

Les extensions urbaines ne se font pas à proximité d'une exploitation agricole et ne doivent pas porter atteinte à la viabilité globale des espaces agricoles (maintien des voies d'accès des engins agricoles et des troupeaux, proscription du mitage, implantation des constructions interdites à proximité des parcelles isolées déjà construites, limitation de l'enclavement ou du morcellement des parcelles agricoles).

Les espaces agricoles qui ne sont pas repérés comme stratégiques ne sauraient être considérés comme des « vases d'expansion naturelle de l'urbanisation ». Le statut de friche d'une parcelle ne justifie pas la nécessité de son urbanisation. Dans la mesure du possible, l'urbanisation de parcelles agricoles doit correspondre aux zones de « moindre impact » : celles qui sont les moins intéressantes pour l'agriculture et à la fois les plus opportunes pour être bâties. Un diagnostic préalable doit également être effectué pour évaluer et prendre en compte les enjeux de biodiversité (si besoin par l'inconstructibilité de tout ou partie des terrains si l'ampleur des enjeux le justifie).

Dans tous les cas, le développement urbain doit se faire en concertation avec la profession agricole, dans le but de pénaliser le moins possible la viabilité économique des exploitations (espaces cohérents, accessibles et viables, rythme de la consommation du foncier devant être défini) et de définir des orientations pertinentes permettant d'encadrer le développement urbain (distance par rapport aux exploitations).

Les projets d'urbanisme doivent également s'inscrire dans une logique de durabilité, d'économie foncière et de respect du terroir agricole préexistant (conservation de haies, d'arbres remarquables, d'alignement d'arbres). Ils ne doivent en aucun cas créer de coupures isolant des espaces naturels ou agricoles.

(...)

→ PRESCRIPTIONS PROPRES AUX ZONES AGRICOLES STRATEGIQUES

Les documents d'urbanisme précisent la délimitation des espaces agricoles stratégiques, au sein desquels tout changement d'affectation des sols est interdit afin de garantir le caractère de ces espaces. Les adaptations inévitables de l'activité agricole devront cependant être possibles (évolution des types de culture ainsi que des techniques et pratiques culturelles).

Toute urbanisation nouvelle en dehors des zones déjà construites et des secteurs enclavés dans le tissu urbain est proscrite, à l'exception :

- des constructions et équipements nécessaires à la création, à la croissance ou à la pérennité de l'exploitation agricole.
- des voiries structurantes (liaison Est Nord de Vienne, contournement sud-ouest et nord d'Annonay, et autres projets structurants qui seraient identifiés suite à l'approbation du SCOT).
- des équipements (infrastructures en surface ou en sous-sol) liés à l'assainissement, l'eau potable et les eaux pluviales
- de la construction d'infrastructures d'intérêt général (gaz, télécommunications, électricité)



- des aménagements touristiques et de loisirs, y compris les itinéraires de déplacement doux
- de la réalisation de voies d'accès strictement liées aux projets cités ci-dessus

Avant la réalisation de tout projet de ce type, mis à part pour les constructions nécessaires à la création, à la croissance ou à la pérennité de l'exploitation agricole, les maîtres d'ouvrage doivent (système « JERC ») :

- Justifier de l'impossibilité de réaliser ce projet ailleurs
- Évaluer les impacts du projet sur l'espace et les activités agricoles
- Réduire les impacts qui ne peuvent être évités à toutes les phases du projet (chantier, mise en service)
- Compenser par des mesures adaptées la part non réductible des impacts

« Plusieurs zones d'activités économiques structurantes (Axe7, ZIP Inspira, Saluant, Rhône-Varèze, Marenton, Flachet/Boissonnette, Champlard/Maladières) sont en développement sur le territoire. Ces zones se localisent sur des secteurs identifiés "à prédominance d'espaces agricoles stratégiques". Dans ce cadre, les projets prennent en compte de façon plus précise les enjeux agricoles en présence, minimisent autant que possible les effets d'emprise et en mettent en place les mesures de compensation agricole adéquates. »

Les communes concernées par les espaces agricoles stratégiques identifiées sur le document graphique « zoom sur la Côtère rhodanienne » les prennent en compte dans leurs documents d'urbanisme et appliquent les prescriptions associées (toute urbanisation nouvelle en dehors des zones déjà construites et des secteurs enclavés dans le tissu urbain est proscrite).

- (...)

Respecter les fonctionnalités des espaces agricoles

→ PRESCRIPTIONS

Afin de préserver les possibilités d'évolution des sites d'exploitation agricole, les documents d'urbanisme limitent le développement de nouvelles constructions dans un périmètre de 100 à 150 mètres autour des bâtiments agricoles¹¹ localisés en-dehors des zones urbanisées si les espaces concernés sont vierges de tous bâtiments à usage d'habitation ou accueillant du public.

Afin d'optimiser les terrains facilement mécanisables du territoire, les documents d'urbanisme locaux doivent :

- conserver, ou, le cas échéant prévoir des axes de circulation adaptés à la circulation des engins agricoles
- lorsque cela est justifié, permettre l'urbanisation des coteaux pour préserver les espaces plats de fond de vallée, si toutefois l'absence d'enjeux environnementaux et paysagers marqués et de risques naturels (glissement de terrain) l'autorise ; dans la mesure où les coteaux continuent d'être occupés par l'agriculture, leurs accès par le bas et si possible par le haut doivent être garantis. De plus, la préservation des parcelles agricoles en plaine permet de disposer des ressources fourragères indispensables et complémentaires des pâtures de coteaux.
- prioriser la construction de nouveaux bâtiments agricoles en continuité des installations déjà existantes, sauf spécificités locales justifiées
- faciliter l'accès des parcelles viticoles par le bas et si nécessaire par le haut, accès d'une largeur compatible avec le passage des engins
- limiter l'imperméabilisation des sols en haut de versant et gérer les eaux pluviales à la parcelle afin de ne pas augmenter les ruissellements favorisant l'érosion sur les pentes



Le Scot autorise également le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles à condition de ne pas porter atteinte à la préservation et au développement de l'activité agricole, dans les conditions suivantes :

- Si le bâtiment ne peut plus assurer sa fonction agricole en l'état : sa taille, son architecture et sa conception le rendent inexploitable pour l'activité, la mise aux normes et l'adaptation aux nouvelles technologies y étant impossible.
- Ce bâti doit être situé à une distance supérieure de 30 m à 50 m aux distances réglementaires de réciprocité en vigueur de tous bâtiments d'exploitation en activité afin de ne pas perturber leur évolution. Toutefois, s'il existe déjà un tiers implanté directement entre le bâtiment agricole et le projet de changement de destination cette distance minimum ne sera pas appliquée. On estime alors qu'il n'y a pas de gêne supplémentaire.
- Cette construction doit avoir un intérêt et un aspect architectural reconnus. Le changement de destination est limité aux anciens bâtis traditionnels (une ancienne grange par exemple). Les bâtiments conçus avec des matériaux modernes tels que le parpaing, la tôle ou encore le bardage métallique sont exclus
- Si le bâtiment se situe en plein centre d'une zone agricole, isolé de tout autre bâti, son changement de destination est fortement déconseillé au vu des conséquences lourdes que cette situation peut engendrer : contraintes sur le périmètre d'épandage pour l'activité agricole, création de réseaux et de dessertes, mitage du territoire, conflits d'usage, besoins importants en réseaux à déployer, problèmes de mouvements de terrain ...

Soutenir la dynamique des filières et la diversification

La dynamique des filières agricoles du territoire s'appuie sur des filières structurées et des outils collectifs (abattoirs, laiteries, stations de fruits...). Ces outils sont nécessaires à la viabilité des filières, et au maintien de la dynamique agricole du territoire.

Par ailleurs, l'économie agricole est en perpétuelle évolution, et une tendance actuelle est à la diversification sur la production d'énergies renouvelables (notamment par la méthanisation). Ces diversifications permettent à des exploitations d'élevage ou de grandes cultures de maintenir leur rentabilité.

¹¹ pour les bâtiments d'élevage concernés par un périmètre sanitaire.

NOS PARTENAIRES

Document élaboré en concertation avec les 30 communes membres de Vienne Condrieu Agglomération.





Espace Saint-Germain
30, avenue du Général-Leclerc
38200 Vienne

04 74 78 89 00

www.entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr